

Délibération n° 11	Conseil Municipal du 15 Septembre 2015
Service : Enseignement	ENSEIGNEMENT
<p>Le mardi quinze septembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 7/09/015</p> <p>Membres présents : 29</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 4</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 22 Septembre 2015</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER et Madame Martina DESCHARLES ;</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Mise à disposition de manuels scolaires par la commune de Saint-Martin Boulogne	
Rapporteur :	Monsieur BAILLET Sébastien
Synthèse de la délibération :	Signature d'une convention de prêt de livres aux Lycéens entre les communes de Saint-Martin Boulogne et Etaples-sur-mer.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Martin Boulogne en date du 7 avril 2015,

Considérant :

Que la commune de Saint-Martin-Boulogne propose, comme chaque année, le prêt de manuels scolaires aux élèves d'Étaples-sur-mer fréquentant le Lycée d'Enseignement Général ou Professionnel Giroux-Sannier en contre-partie d'une contribution financière,

Que la commune a décidé de participer à l'achat ou la location de manuels scolaires pour tous les élèves lycéens étaplois qu'ils soient ou non scolarisés sur Etaples,

Que le prêt de manuels par la commune de Saint-Martin-Boulogne permet de satisfaire les besoins de la commune en matière de mise à disposition de manuels scolaires au bénéfice des élèves scolarisés dans les établissements sus-indiqués,

Que le coût de location s'élève à 66,94 euros pour le lycée d'enseignement général et 40,31 euros pour le lycée professionnel, pour l'année scolaire 2015/2016,

Que ce coût fera l'objet d'une indexation annuelle sur la base des prix INSEE hors tabac,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, renouvelable par tacite reconduction, entre la Commune de Saint-Martin-Boulogne et celle d'Étaples-sur-Mer.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2015 – compte 6558

*La délibération est adoptée par **33 voix pour.***

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*



REÇU LE

- 5 OCT. 2015

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

